



MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

RÉTROSPECTIVE

Depuis 20 ans, l'Ordre incarne un pilier essentiel de notre profession : grâce à l'engagement constant des élus et des représentants professionnels, nous avons structuré, accompagné et fait grandir la kinésithérapie dans le respect de principes déontologiques exigeants.



C'est cette exigence qui fonde la confiance des patients et garantit la qualité des soins. Découvrez le film rétrospectif retraçant l'histoire de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et les 80 ans de la profession.

[Regarder la vidéo des 20 ans de l'Ordre](#)



Annuaire des kinésithérapeutes ayant déclaré une ou plusieurs spécificité(s) d'exercice : mettez à jour de vos informations sur Mon portail kiné

Ce module, ajouté sur le site internet de l'Ordre courant 2025, intègre la liste des kinésithérapeutes ayant déclaré une ou plusieurs spécificité(s) d'exercice.

Afin d'apparaître dans cet annuaire, vous devez intégrer les informations concernant vos spécificités dans Mon portail Kiné. Ces données seront ensuite mises en ligne dans l'annuaire sur le site internet dans les 24h qui suivront. Une procédure d'accompagnement est à votre disposition sur le site internet de l'Ordre.

[Déclarer mes spécificités sur Mon portail kiné](#)

Formation en ligne : Maîtriser la communication professionnelle en kinésithérapie

Les moyens de communication se diversifient constamment, avec une croissance rapide de la communication numérique.



Face à ces transformations, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a conçu un parcours pédagogique gratuit en ligne pour vous donner les repères déontologiques et réglementaires essentiels afin de vous accompagner dans une communication responsable. À l'issue du parcours, vous serez évalué via un questionnaire (en cas de réussite, un certificat attestera du suivi de la formation).

À ce jour, 1 200 personnes ont suivi le MOOC.

[Commencer la formation](#)



DON DE MOELLE OSSEUSE La jeunesse appelée à se mobiliser massivement

Chaque année en France, plusieurs milliers de patients atteints de maladies graves du sang, comme la leucémie ou la drépanocytose, ont besoin d'une greffe de moelle osseuse.

Face à cet enjeu, dans un communiqué de presse, le ministère de la Santé appelle à une mobilisation accrue, en particulier des jeunes de 18 à 25 ans, et notamment des hommes, encore insuffisamment représentés dans le registre national des donneurs volontaires de moelle osseuse alors même que leurs profils sont particulièrement recherchés.

[Plus d'informations](#)

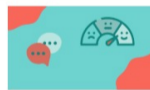
« Aide-kinésithérapeute » : un statut inexistant et non autorisé

L'Ordre est régulièrement interrogé sur la reconnaissance du statut d'aide-kinésithérapeute et destinataire de signalements concernant des personnes exerçant sous ce statut en toute illégalité.



L'Ordre ne cesse de rappeler que ce statut n'a aucune existence légale. Dès lors, un tel exercice est passible de poursuites pénales pour exercice illégal de la kinésithérapie.

[Pour en savoir plus](#)



Prévention des risques psychosociaux, difficultés financières, violences envers les kinésithérapeutes : à qui s'adresser dans ces situations ?

Dans le cadre de sa mission d'entraide de la profession et d'accompagnement, l'Ordre met à disposition une infographie dédiée à l'orientation des personnes confrontées à des situations difficiles. Celle-ci vise à répondre de manière claire et opérationnelle aux questions suivantes : à qui s'adresser et quel dispositif mobiliser selon la nature de la situation rencontrée, notamment en matière de :

- prévention des risques psychosociaux,
- difficultés financières,
- violences subies dans l'exercice professionnel.

Le conseil départemental ou interdépartemental de l'Ordre demeure votre interlocuteur privilégié pour tout type de situation, et assure une orientation appropriée vers les dispositifs et partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.

[Lire l'infographie](#)



Parcours pour lutter contre les violences subies par les kinésithérapeutes

Les kinésithérapeutes confrontés à des situations de violences ou d'incivilités, notamment déclarées via la plateforme de l'ONVS, peuvent être durablement affectés.

Afin de les accompagner, l'Ordre a souhaité mettre en place des parcours d'accompagnement et de soutien présentant des outils destinés à apaiser et fluidifier les échanges dans des situations tendues.

De nouveaux parcours vont se dérouler sur 6 séances :

- les mardis de 12h15 à 14h, les 26 mai, 2, 9, 16, 23 et 30 juin
- les jeudis de 12h15 à 14h, les 1er, 8, 15 octobre et les 5, 12, 19 novembre
- les jeudis de 16h15 à 18h, les 1er, 8, 15 octobre et les 5, 12, 19 novembre.

Pour vous inscrire ou obtenir plus d'informations, vous pouvez adresser votre demande par email à : luttecontrelesviolences@ordremk.fr.

